

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 17 mai 2024

PRESENT(E)S

- M. Jean-Marie DAMELINCOURT
- M. Francis DEBLOCK
- M. Claude ROUZE
- M. Josie DEBLOCK
- Mme Monique WASSELIN
- ACTR Aisne (M Dumez, Mme Lefebvre)
- ACTR Abbeville (MM Gouvernel, Letouq, Mme Ancia)
- ACTR Lille Flandre (M Dupont, Mme Bourguignon)

Était également excusé, M Henry Foutry.

EXCUSE(E)S

- M. Pierre TISSERAND
- M. Alain DUTHOIT
- M. Christophe MADIKA
- ACTR Artois

Le quorum est atteint tant au niveau du nombre de participants que d'associations représentées.

M. Damelincourt, Président, ouvre la séance en accueillant les membres du Conseil d'administration. Il les remercie pour leur présence.

La secrétaire présente les excuses de Mme Schnemann, pour des motifs médicaux ainsi que de MM Duthoit et Tisserand. Si l'Association de Lille est représentée notamment par son Président, ceux des associations d'Abbeville et de l'Aisne, retenus par des obligations respectivement associatives ou personnelles le sont par leur vice-président.

Après avoir remercié M Madika pour la mise à disposition de la salle de réunion, M Damelincourt précise que la Carsat aura un nouveau Directeur Général, à compter du 1^{er} juillet 2024, Hugues Bardoux, picard de 59 ans, juriste de formation.

Son cursus, CNESSS en 1992-1993, déroulement de carrière en branche maladie attaché de direction à la Cnam de Lille, secrétaire général à la Cnam de Rouen, dès 1997, puis DRH et DA en 2008, après fusion des Cnam de Rouen, Elbeuf et Dieppe, directeur du CTI de Rouen en 2013 puis Directeur à la Cnam du Finistère depuis 2019.

Une démarche sera effectuée auprès de M Bardoux, pour lui présenter la fédération et les associations, lui proposer le poste de conseiller technique, le solliciter quant au maintien du siège social de la fédération à la Carsat et la participation active de celle-ci dans le cadre de sa politique d'action sociale.

Le Directeur de la Carsat sera invité à la prochaine assemblée générale de la Carsat qui pourrait se dérouler à Villeneuve d'Ascq, fin novembre.

M. Damelincourt liste un certain nombre d'informations qui peuvent intéresser les membres des associations :

- participation financière au titre de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées : faciliter l'accessibilité au logement : monte-escaliers, rénovation et adaptation des sanitaires (douche, barre d'appui, siège mural,...)

- informations d'intérêt général : suppression de la carte verte d'assurance automobile à compter du 1^{er} avril 2024, informations sur la prime « coup de pouce chauffage » et son cumul avec maPrimeRénov, remplacement de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) par France Titres (accès notamment au permis de conduire dématérialiser)

- rappel de dispositions prévues par le code général des impôts (articles 100 et 200), « ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements,...

...les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole et en vue strictement de la réalisation de l'objet social... lorsque ces frais dûment justifiés, ont été constatés dans les comptes de l'organisme et que le contribuable a renoncé expressément à leur remboursement. »

Ces dispositions sont particulièrement valables pour les frais kilométriques permettant ainsi à ce que les remboursements de ces indemnités ne pèsent pas sur le budget des associations.

Plus généralement, M Damelin court indique que le site de l'UROSS de la région Occitanie intègre une revue de presse de l'actualité sociale et demande à M Deblock la possibilité de la diffuser au bénéfice de la région Hauts de France. M Deblock précise que ces articles correspondent à des éléments réglementaires, disponibles sur des sites officiels mais également à des articles de presse sur des débats de société, sans demande préalable de copyright, d'où risque possible.

Nonobstant, la discussion conduit à privilégier une diffusion via la création d'une nouvelle rubrique sur le site de la fédération, plutôt que l'adressage aux Présidents des Actr qui nécessiterait une rediffusion à leurs adhérents.

Contact va être pris avec le créateur du site pour étudier la faisabilité et le coût de cette opération.

M. Damelin court invite la secrétaire à rappeler l'ordre du jour de la séance :

- ✚ Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 2 juin 2023
- ✚ Présentation des comptes et bilan 2023 par le Trésorier
- ✚ Financement des repas
- ✚ Vie des Associations, partage d'informations, site internet, flyer
- ✚ Questions diverses.

✚ Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 2 juin 2023

Le compte-rendu fait référence dans le dernier alinéa de la page 4 à la participation forfaitaire de l'Aroc aux repas des membres des instances.

M Deblock précise qu'elle n'obéit pas à des règles fixes, elle est variable selon les exercices, ainsi pour la première fois, au regard de la situation financière, la prise en charge par la fédération a été totale.

→ Sous réserve de cette précision, le compte rendu du Conseil d'Administration du 2 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

✚ Présentation des comptes et bilan 2023 par le Trésorier

Le Président donne la parole à Claude Rouze, trésorier de la fédération qui présente le détail des comptes 2023 de la fédération, le bilan et le compte d'exploitation.

Les comptes 2023 se clôturent sur un déficit de 831,81 euros, le décalage par rapport à 2022, déficit de 3 571,47 euros, est dû à une modification de la prise en compte du coût du salon SENIOREVA au travers d'une reprise sur les réserves de la Fédération.

L'analyse du bilan fait apparaître une nouvelle diminution nette des réserves, 11 168 euros fin 2022 ; 7 798,86 euros fin 2023.

En 2024, le niveau des réserves devrait être principalement impacté par le coût de la tenue des instances, la non-participation au salon SENIOREVA ayant été actée pour 2024.

L'examen du détail des dépenses et des recettes de la Fédération montre le poids du coût des instances, organisation et participation représentant près de 93 % des dépenses d'exploitation.

A noter également la non perception du reversement des cotisations de l'Actr de l'Artois, montant imputé en produits à recevoir.

Est posée la question de la pérennité financière de la Fédération, sans dispositions complémentaires au niveau de la limitation des dépenses et/ou évolution des ressources, majoration de la cotisation des ACTR, recherche de subvention. La discussion sera reprise au point suivant de l'ordre du jour.

- Rapport du censeur

Les comptes ont été soumis au contrôle du censeur, ou vérificateur selon les terminologies adoptées, celui-ci a procédé au contrôle des comptes annuels et a conclu à la proposition « d'approuver les comptes de l'exercice 2023 ».

Après avoir acté l'absence de remarques et de questions complémentaires, le Président remercie le trésorier pour son investissement et soumet aux votes l'approbation des comptes 2023.

→ En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Financement des repas

M Damelincourt rappelle que le conseil d'administration de la Fédération de juin 2023 avait déjà intégré un point sur la situation financière de la fédération.

Le conseil d'administration avait pris acte que sans inflexion des dépenses, les réserves seront épuisées en 2025, compte tenu de deux postes, le salon Senioreva et la tenue des instances, un conseil d'administration et une assemblée générale.

Après une participation au salon Senioreva 2023, une temporisation a été décidée pour 2024, au regard du coût, de la diminution globale de l'attractivité du salon, du faible retour sur investissement de cette participation. Ce point pourrait être revu en lien avec une évolution éventuelle de la politique de la Carsat.

Concernant les frais liés à la tenue des instances, différentes options peuvent être travaillées :

- Regroupement des deux réunions,
- Participation aux frais de repas à l'instar de ce qui est fait à l'AROC et au sein des associations.

M Damelincourt n'est pas favorable au regroupement des deux instances, option qui limiterait les rencontres, les échanges et la convivialité et qui nécessiterait une modification des statuts et du règlement intérieur.

Concernant la participation au coût de la tenue des instances, plusieurs axes :

- Limiter la prise en charge financière au niveau du conseil d'administration à un seul repas, en lien avec les statuts, qui prévoient la seule participation du Président « Chaque Association adhérente est représentée par son Président, éventuellement suppléé par le Vice-Président ou un autre membre du bureau mandaté à cet effet ». Cette option induirait une iniquité avec les représentants du second collègue et un amoindrissement de la convivialité et de la participation aux échanges. Il s'agirait également d'un recul avec la tradition d'ouverture existant depuis plus de 20 ans.
- Prévoir une participation de la fédération aux repas à hauteur de 60 % de leur coût.
- Mettre en balance le remboursement des indemnités kilométriques et la déduction fiscale.

La discussion permet d'évoquer :

- La possible distorsion des statuts des associations par rapport au statut type d'origine. A cet effet, il est demandé à chaque association de transmettre à la secrétaire de la fédération, la dernière version des statuts et règlement intérieur envoyé à la Préfecture
- Le montant non -homogène des cotisations d'adhésion : Aisne 13 €, Abbeville 17 €, Artois 18 €, Lille 24 €
- L'absence de perception de frais de déplacements au sein des associations, excepté mission spécifique
- Le reversement des voyages gratuits dans « la caisse » de l'Association, au bénéfice de tous
- Le relèvement à 3 euros de la cotisation à la fédération. Cette option privilégiée par la majorité des membres présents au conseil d'administration doit être examinée par les bureaux des différentes Associations.

➔ **Point à soumettre pour décision à l'Assemblée générale de fin d'année pour mise en application en 2025.**

Vie des Associations

ACTR de Lille (M Dupont, Président)

M Dupont évoque différents éléments relatifs à l'activité de l'association :

- Effectif à fin mai : 310 adhérents dont 61 nouveaux, soit 96 % du total de 2023 qui était de 321. A noter qu'une grande partie des nouveaux inscrits se désinscrivent et que de nouvelles inscriptions sont motivées par la réalisation d'un voyage spécifique
- Activité 2023 : 32 sorties dont 4 voyages, croisière sur le Rhône, villes du nord de l'Allemagne, circuit Tarn-Aveyron, Mexique, escapade aux Pays-Bas.
- 2024 :
 - o France : escapade dans les Ardennes Aube - Haute Marne (24 participants), Allier (20 participants)
 - o Forêt noire (29 participants), croisière sur le Douro (39 participants)
 - o Inde 20 inscrits, Dubaï - Abou Dhabi 6 j en novembre (27 inscrits)Est observée une difficulté plus importante pour compléter les séjours en France
- Le nombre de sorties d'une journée est d'environ 30 par an, leur nombre variant de 3 à 4 selon les mois. Le nombre de participants se situe vers 31 - 32
A souligner sur la thématique culturelle, la proposition de coupler conférence puis visite
- Objectif de réduire la voilure pour 2025, cinq voyages dont la Bavière, l'Indonésie, une croisière sur le Danube,...
- Permanence mensuelle pour accueil adhérents et autres, premier vendredi du mois.
- La mandature s'achève en octobre 2024, l'ensemble de l'équipe repart pour 3 ans. La décision sera soumise à l'Assemblée générale du 17 octobre.

ACTR d'Abbeville (M Gouvernel, Vice-président)

Structuration de l'Actr d'Abbeville, succès de l'Assemblée générale du 11 avril.

Nombre d'adhérents : 206 à la date de l'AG, 249 en 2023.

Sont programmés à ce stade quatre sorties, deux voyages en 2024 (Crète, Catalogne) et une croisière pour 2025.

Réflexions en cours pour 2025 : Venise, Andalousie, Croatie, Albanie, Sénégal, Alsace

ACTR Aisne (Brigitte Lefevre, Secrétaire)

La situation financière est bonne, le nombre d'adhérents est en diminution, 174 mais le nombre de participants aux sorties augmente.

Sont programmés à ce stade cinq sorties et deux voyages (Puy de Dôme, Ardennes)
La situation financière est excédentaire.
L'Assemblée générale se tiendra le 28 mai au Palais Fervaques à Saint-Quentin.

Site internet et flyer

Quoique ne pouvant être présent M Foutry a transmis un point sur la fréquentation du site internet, la secrétaire en retrace quelques éléments :

- 2500 consultations en 2023, 1000 à la date d'élaboration du bilan, mi-mai
- Plus de 98 % des consultations émanent de la région ; à titre anecdotique on peut relever 42 consultations des Etats-Unis
- Dispersion des consultations entre 9 H et 18 H, avec des pointes à 9 H et 14 H
- Consultations les plus fréquentes, pages de Lille (736), de la Fédé (664), d'Abbeville et de l'Artois (autour de 170) et de l'Aisne 117
- Temps moyen de la consultation un peu plus de 3 minutes avec un taux de rebond de 46 %.

Ces éléments témoignent de l'intérêt du site.

Flyer

Le positionnement des associations étant hétérogène, l'option est prise de rester sur le format actuel avec une modernisation du graphisme, une adaptation aux spécificités des associations (photos, textes,...).

Une première rencontre entre la secrétaire de la Fédération et l'association de Lille se déroulera le 5 juillet prochain.

La date de la prochaine Assemblée générale n'a pas été fixée, elle pourrait se dérouler fin novembre, en présence si possible du nouveau Directeur de la Carsat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H50.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

LE TRESORIER

Jean Marie DAMELINCOURT

Monique WASELIN

Claude ROUZE